



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi vingt-cinq mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
18/03/2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

Conseillers votants : 34

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, M. Yves ETIENNE, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints

Mme Evelyne HORNAERT, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, Mme Lydie BRIOULT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heidi DESEAU, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, M. Raphaël AUBERT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Johan AUVRAY à M. Yves ETIENNE
M. Christopher LENOURY à M. Youssef SAUKRET
Mme Patricia DAUMARIE à M. Jérôme GRENIER
M. Jean-Marie M BELO à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE
Mme Blandine RIPERT à Mme Catherine DELALANDE

Absents :

Mme Paola VANEGAS

Secrétaire de séance : Nathalie CHESNAIS

N° 025/2022

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Budget annexe Portage de repas - Budget supplémentaire 2022

Le service de Portage de repas à domicile a le caractère de service public industriel et commercial (SPIC) et est donc soumis à TVA de plein droit. Ceci conduit à avoir une

comptabilité distincte avec un budget annexe soumis à la règle de l'équilibre financier prévue aux articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce budget est régi par les dispositions de l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux. Les montants présentés ci-dessous et dans les annexes jointes au présent rapport sont donc des montants hors taxes.

La décision modificative n°1 portant Budget Supplémentaire 2022 soumis à votre approbation a pour objet de reprendre les résultats et restes à réaliser du compte administratif 2021. Il permet également d'ajuster les dépenses et recettes nouvelles en complément du budget primitif voté en décembre dernier.

SECTION D'EXPLOITATION



Le budget supplémentaire de la section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **+29 622,07 €**.

- **DEPENSES**

✓ **Dépenses réelles d'exploitation : +29 622,07 €**

Chapitre 011 - Charges à caractère général : +26 622,07 €

Ajustement des crédits nécessaires aux dépenses de fonctionnement courantes (achats de fournitures et de prestations de service), et plus particulièrement l'achat de contenants permettant de ne plus utiliser les barquettes plastiques (Proposition n°53 de VMTM).

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : +1 000,00 €

Prévision dans la perspective d'admissions en non-valeur.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : +2 000,00 €

Annulation éventuelle de produits sur exercice antérieur.

- **RECETTES**

✓ **Résultat de fonctionnement reporté : +29 622,07 €**

Excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 après affectation du résultat.

MONTANT TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION 2022

	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET
Dépenses	280 010,00 €	29 622,07 €	309 632,07 €
Recettes	280 010,00 €	29 622,07 €	309 632,07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget supplémentaire de la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **+9 719,85 €**.

- **DEPENSES**

✓ **Dépenses d'équipement : +9 719,85 €**

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : +9 719,85 €

Equipement pour l'acheminement sécurisé des repas.

- **RECETTES**

✓ **Résultat d'investissement reporté : +9 719,85 €**

Excédent d'investissement constaté au compte administratif 2021.

MONTANT TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

	Budget Primitif	Restes à réaliser	Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET
Dépenses	6 000,00 €	- €	9 719,85 €	15 719,85 €
Recettes	6 000,00 €	- €	9 719,85 €	15 719,85 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 à 1612-20, L 2122-21 (3°), L 2312-1, L 2312-2 et L 2312-3, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021 relatif l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux du secteur public local,

Vu le budget primitif 2022,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 adopté précédemment ainsi que les excédents et besoins de financement de clôture qui en résultent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ADOPTE la première décision modificative du budget annexe du portage de repas portant budget supplémentaire pour l'exercice 2022 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : +29 622,07 euros
- section d'investissement : + 9 719,85 euros

Avec le niveau de vote suivant :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Décision modificative n° 1/2022 - Budget supplémentaire



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Budget annexe Portage de Repas

SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

DEPENSES HT

Chap.	Libellés	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET
011	Charges à caractère général	203 710,00 €	26 622,07 €	230 332,07 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	69 790,00 €		69 790,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	1 000,00 €	1 010,00 €
Total des dépenses de gestion courante		273 510,00 €	27 622,07 €	301 132,07 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		274 010,00 €	29 622,07 €	303 632,07 €
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 000,00 €		6 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		280 010,00 €	29 622,07 €	309 632,07 €
002	Résultat d'exploitation reporté			
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES EN FONCTIONNEMENT		280 010,00 €	29 622,07 €	309 632,07 €

RECETTES HT

Chap.	Libellés	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET
70	Produits services, domaine et ventes div.	280 000,00 €		280 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10,00 €		10,00 €
Total des recettes de gestion courante		280 010,00 €	0,00 €	280 010,00 €
Total des recettes réelles d'exploitation		280 010,00 €	0,00 €	280 010,00 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		280 010,00 €	0,00 €	280 010,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté		29 622,07 €	29 622,07 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES EN FONCTIONNEMENT		280 010,00 €	29 622,07 €	309 632,07 €

Décision modificative n° 1/2022 - Budget supplémentaire

Budget annexe Portage de Repas

SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES HT

Art.	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET
Chapitre 011 - Charges à caractère général	203 710,00 €	26 622,07 €	230 332,07 €
6061 FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	173 500,00 €	15 622,07 €	189 122,07 €
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	18 500,00 €	10 000,00 €	28 500,00 €
6135 LOCATIONS MOBILIERES	8 500,00 €	1 000,00 €	9 500,00 €
618 ANALYSES	1 110,00 €		1 110,00 €
6287 REMBOURSEMENTS DE FRAIS	2 100,00 €		2 100,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	69 790,00 €	- €	69 790,00 €
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	240,00 €		240,00 €
6332 COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	220,00 €		220,00 €
6336 COTISATIONS CNFPT ET CGFPT	740,00 €		740,00 €
6411 SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	43 775,00 €		43 775,00 €
6413 PRIMES ET GRATIFICATIONS	845,00 €		845,00 €
64148 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	3 250,00 €		3 250,00 €
6451 COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	6 690,00 €		6 690,00 €
6453 COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	13 525,00 €		13 525,00 €
6475 MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	70,00 €		70,00 €
648 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	435,00 €		435,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	10,00 €	1 000,00 €	1 010,00 €
6541 CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR		1 000,00 €	1 000,00 €
658 CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	10,00 €		10,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	273 510,00 €	27 622,07 €	301 132,07 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €
TOTAL DEPENSES RELLES D'EXPLOITATION	274 010,00 €	29 622,07 €	303 632,07 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	
Chapitre 042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
6811 DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	6 000,00 €		6 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	280 010,00 €	29 622,07 €	309 632,07 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES	280 010,00 €	29 622,07 €	309 632,07 €

Décision modificative n° 1/2022 - Budget supplémentaire

Budget annexe Portage de Repas

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES HT

Art.	Budget Primitif 2022	Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET
Chapitre 70 - Produits des Services	280 000,00 €	- €	280 000,00 €
706 PRESTATIONS DE SERVICES	280 000,00 €		280 000,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	10,00 €	- €	10,00 €
7588 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	10,00 €		10,00 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	280 010,00 €	- €	280 010,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	280 010,00 €	- €	280 010,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	280 010,00 €	- €	280 010,00 €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		29 622,07 €	29 622,07 €
TOTAL RECETTES CUMULEES	280 010,00 €	29 622,07 €	309 632,07 €

Décision modificative n° 1/2022 - Budget supplémentaire



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

Budget annexe Portage de Repas

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

DEPENSES HT

Chap.	Libellés	Budget Primitif 2022	Restes à réaliser 2021	Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET
21	Immobilisations corporelles	6 000,00 €		9 719,85 €	15 719,85 €
Total des dépenses d'équipement		6 000,00 €	0,00 €	9 719,85 €	15 719,85 €
Total des dépenses financières		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Total des opé. pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total des dépenses réelles d'investissement		6 000,00 €	0,00 €	9 719,85 €	15 719,85 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		6 000,00 €	0,00 €	9 719,85 €	15 719,85 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté				
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT		6 000,00 €	0,00 €	9 719,85 €	15 719,85 €

RECETTES HT

Chap.	Libellés	Budget Primitif 2022	Restes à réaliser 2021	Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET
Total des recettes d'équipement			0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €		0,00 €	
Total des recettes réelles d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
.021	Virement de la section d'exploitation				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 000,00 €			6 000,00 €
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté			9 719,85 €	9 719,85 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT		6 000,00 €	0,00 €	9 719,85 €	15 719,85 €

Décision modificative n° 1/2022 - Budget supplémentaire

Budget annexe Portage de Repas

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES HT

Chap.		Budget Primitif 2022	Restes à réaliser 2021	Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		6 000,00 €	0,00 €	9 719,85 €	15 719,85 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 000,00 €		9 719,85 €	15 719,85 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		6 000,00 €	0,00 €	9 719,85 €	15 719,85 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		6 000,00 €	0,00 €	9 719,85 €	15 719,85 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		6 000,00 €	0,00 €	9 719,85 €	15 719,85 €
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 000,00 €	0,00 €	9 719,85 €	15 719,85 €

Décision modificative n° 1/2022 - Budget supplémentaire

Budget annexe Portage de Repas

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES HT

Chap.	Budget Primitif 2022	Restes à réaliser 2021	Budget Supplémentaire	TOTAL BUDGET
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
Chapitre 040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
28182 MATERIEL DE TRANSPORT	3 200,00 €			3 200,00 €
28188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 800,00 €			2 800,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			9 719,85 €	9 719,85 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 000,00 €	0,00 €	9 719,85 €	15 719,85 €